NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/276
4 avril 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/RUSSE

QUARANTE-TROISIEME SESSION
Points 59, 62, 63, 64 d), 64 e), 64 f), 64 h), 67 i), 67 k), 71, 72 a), 72 b) et 73 de la liste préliminaire*

PREVENTION D'UNE COURSE AUX ARMEMENTS DANS L'ESPACE

REDUCTION DES BUDGETS MILITAIRES

ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES)

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET : DESARMEMENT CLASSIQUE

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET : DESARMEMENT NUCLEAIRE

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET : INFORMATIONS OBJECTIVES SUR LES QUESTIONS MILITAIRES

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET : ARMEMENTS NAVALS ET DESARMEMENT

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE : NON-EMPLOI DES ARMES NUCLEAIRES ET PREVENTION D'UNE GUERRE NUCLEAIRE

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE : PREVENTION D'UNE GUERRE NUCLEAIRE

RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA COOPERATION DANS LA REGION DE LA MEDITERRANEE

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE : NECESSITE D'UN DIALOGUE POLITIQUE PRAGMATIQUE POUR AMELIORER LA SITUATION INTERNATIONALE

---

* A/43/50.

88-08961 6504V (F)

/...

12 p.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE : EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE

SYSTEME GENERAL DE PAIX ET DE SECURITE INTERNATIONALES

Lettre datée du 31 mars 1988, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Bulgarie auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et les textes qui y sont joints du communiqué et de l'appel publiés par le Comité des ministres des affaires étrangères des Etats parties au Traité de Varsovie lors de la réunion qu'il a tenue à Sofia les 29 et 30 mars 1988 (annexes I et II respectivement) comme documents officiels de l'Assemblée générale au titre des points 59, 62, 63, 64 d), 64 e), 64 f), 64 h), 67 i), 67 k), 71, 72 a), 72 b) et 73 de la liste préliminaire.

Le Premier Ministre adjoint,

Représentant permanent,

(Signé) Alexander STRESOV

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

ANNEXE I

Communiqué de la réunion du Comité des Ministres des affaires étrangères des Etats parties au Traite de Varsovie

La session ordinaire du Comité des ministres des affaires étrangères des Etats parties au Traité de Varsovie sur l'amitié, la coopération et l'assistance mutuelle s'est tenue à Sofia, les 29 et 30 mars 1988.

Ont participé à la réunion : le Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Bulgarie, P. Mladenov, le Ministre des affaires étrangères de la République populaire hongroise, P. Varkonyi, le Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Pologne, M. Orzechowski, le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique allemande, O. Fischer, le Ministre des affaires étrangères de la République socialiste de Roumanie, I. Totu, le Ministre des affaires étrangères de la République socialiste tchécoslovaque, B. Chnoupek, et le Ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, E. A. Chevardnadze.

1. Les participants ont examiné un large éventail de problèmes, de caractère européen surtout, ainsi que les tâches prioritaires à entreprendre pour poursuivre le développement et renforcer les tendances positives qui se sont manifestées dans la situation internationale. Constatant que la situation en Europe et dans le monde demeurait dans l'ensemble assez complexe et contradictoire, les ministres ont souligné qu'il fallait d'urgence accélérer le processus de désarmement et créer un monde exempt d'armes nucléaires et de violence. Il importait que tous les Etats s'abstiennent de tout acte qui puisse compliquer ce processus. On ne pouvait permettre que le désarmement dans un domaine aille de pair avec une course aux armements dans un autre domaine.

Les participants à la réunion ont adopté le texte d'un appel lancé aux Etats membres de l'OTAN et à tous les pays participants à la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

2. Ils se sont également déclarés favorables à l'achèvement rapide du processus de ratification du Traité sur l'élimination des missiles de portée intermédiaire et de portée plus courte conclu entre l'URSS et les Etats-Unis d'Amérique, instrument qui, de l'avis général, revêt une importance historique.

Ils considèrent que ce traité n'est qu'un premier pas et qu'il doit être suivi de nouveaux accords visant à réduire les armes stratégiques offensives, à ne pas laisser la course aux armements s'étendre à l'espace, à assurer l'interdiction complète et générale des essais nucléaires, l'élimination des armes nucléaires et chimiques et d'autres armes de destruction massive, la réduction des forces armées et des armements classiques en Europe, ainsi que la réduction des dépenses militaires et à résoudre d'autres questions de sécurité et de désarmement.

Les ministres se sont déclarés convaincus que la conclusion entre l'URSS et les Etats-Unis d'Amérique d'un accord sur la réduction de 50 % de leurs armes stratégiques offensives à condition que le Traité sur la limitation des systèmes de

/ .

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

missiles antimissiles, tel qu'il a été signé en 1972, soit strictement respecté et qu'il ne soit pas dénoncé pendant la période convenue, serait une mesure cruciale dans le domaine du désarmement. Le Ministre des affaires étrangères de l'URSS, E. A. Chevardnadze, a annoncé au cours des négociations soviéto-américaines tenues à Genève sur les armes nucléaires et spatiales que d'autres contacts avaient eu lieu à ce sujet avec les représentants des Etats-Unis. La position de l'Union soviétique jouit d'un appui total.

Les participants à la réunion ont souligné qu'il fallait se garder de vouloir "compenser", de quelque manière que ce soit, les armes nucléaires éliminées en vertu du Traité sur les missiles de portée intermédiaire et de portée plus courte.

Les pays représentés à la réunion considèrent que l'Union soviétique, en retirant, avec l'accord de la République démocratique allemande et de la République socialiste tchécoslovaque et avant même l'entrée en vigueur du Traité sur les missiles de portée intermédiaire et de plus courte portée, ses missiles OTR-22 déployés sur le territoire de ces deux Etats, a manifesté la bonne volonté qui l'anime au regard du processus de désarmement nucléaire.

3. Les ministres ont procédé à un échange de vues approfondi sur les questions de désarmement, de renforcement de la sécurité et de la confiance et de développement d'une coopération mutuellement avantageuse en Europe et ont déclaré que leurs Etats étaient prêts à élargir à ces fins le dialogue constructif avec d'autres pays.

Les participants à la réunion ont souligné que l'inviolabilité des frontières fixées en Europe après la guerre, le respect des réalités territoriales et politiques actuelles, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats, le strict respect des principes et normes de droit international généralement reconnus sont la condition du maintien d'une paix et d'une sécurité durables en Europe. Toute tentative de mettre en doute ces réalités et leur intangibilité continuera à se heurter à la résistance la plus ferme. Les participants ont indiqué à ce propos que l'activité des forces revanchardes et l'encouragement apporté où que ce soit au revanchisme allaient à l'encontre des intérêts de la détente et de la sécurité, des accords et traités conclus dans les années 70 et de l'Acte final d'Helsinki.

4. Ils ont précisé que leurs pays était fermement disposés à réduire considérablement leurs forces armées et les armements classiques en Europe, de l'Atlantique à l'Oural, et à entamer sans délai des négociations dans ce domaine. Afin de réduire la menace d'une attaque surprise, il faut veiller particulièrement à réduire les types d'armements qui sont à la base même de la puissance offensive des forces armées, dont les armes nucléaires tactiques. Les asymétries et les déséquilibres d'origine historique qu'on peut observer dans le domaine des armements classiques en Europe pourraient être éliminés, sur la base de la réciprocité, par la réduction du type d'armement qui donne à telle ou telle partie l'avantage. Cette démarche répondrait aux principes de l'égalité et de la sécurité égale des parties, ainsi qu'aux intérêts de tous les pays européens. Toutes ces mesures seraient prises sur la base de l'échange des données nécessaires et dans le cadre d'un système de contrôle et de vérification efficace.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Les négociations porteraient sur les forces armées et les armements classiques ainsi que la technique militaire, y compris les systèmes d'armes mixtes sans leurs composants nucléaires, lesquels feraient l'objet de négociations séparées. Ces négociations ne doivent pas être remises indéfiniment. Les Etats parties au Traité de Varsovie demeurent prêts à les mener parallèlement aux négociations sur les armes classiques et réaffirment leur objectif qui demeure l'élimination totale des armes nucléaires tactiques en Europe.

5. Les participants à la réunion ont analysé les résultats des travaux de la réunion de Vienne et ont constaté que ce forum avait été très près de prendre des décisions politiques qui auraient permis de renforcer encore la sécurité et la coopération en Europe, marquant ainsi un tournant important.

Les Etats parties au Traité de Varsovie ont exprimé leur volonté de conclure la rencontre de Vienne par des accords de ce genre qui, sur la base de tous les principes et dispositions de l'Acte final d'Helsinki, porteraient le processus en cours en Europe dans tous les domaines à un niveau qualitativement nouveau, développerait la dynamique d'un désarmement réel sur le continent, permettrait de déboucher sur des mesures fondamentales encore plus efficaces pour renforcer la confiance et la sécurité, donnerait un élan puissant au renforcement de la coopération économique, scientifique et technique, ainsi qu'aux relations culturelles et à toutes les autres relations de caractère humanitaire, et à l'instauration d'un climat de compréhension et de respect mutuel.

Les pays représentés à la réunion se prononcent en faveur d'une intensification des travaux de la réunion de Vienne dans tous les domaines. Ils sont prêts, de leur côté, à contribuer de toutes les manières possibles à l'élaboration rapide à cette réunion d'un document final équilibré sur les questions de fond.

Les ministres ont proposé à nouveau de terminer la réunion de Vienne à l'échelon des ministres des affaires étrangères des Etats parties à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Cela donnerait aux ministres la possibilité d'échanger leurs vues sur la manière de poursuivre et d'approfondir le processus européen ainsi que de lancer dans diverses instances des pourparlers sur le renforcement de la confiance et de la sécurité, et sur la réduction des forces armées et des armements classiques en Europe.

Il serait de l'intérêt de tous les peuples d'Europe que se bâtisse une Europe indivisible de paix et de coopération, une "maison européenne" où régnerait une atmosphère de bon voisinage et de confiance.

Confirmant au nom de leurs gouvernements respectifs qu'il est indispensable de surmonter la scission de l'Europe en blocs militaires adverses, les ministres ont préconisé à nouveau la dissolution simultanée de l'Alliance atlantique et du Traité de Varsovie, à laquelle l'élimination de leurs organisations militaires pourrait servir de prélude.

6. Les ministres ont noté que grâce aux progrès du désarmement nucléaire, les conditions étaient plus favorables à l'adoption de mesures de portée européenne destinées à réduire le face à face des forces, à renforcer la confiance et la

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

sécurité. Ils ont redit à cet égard combien il importait que soient concrétisées les propositions que leurs gouvernements ont avancées conjointement ou à titre individuel.

Les Etats représentés à la réunion ont exprimé leur total appui aux mesures ci-après, à la mise en oeuvre desquelles ils sont prêts à collaborer :

- Création dans les Balkans, comme proposé par la Bulgarie et la Roumanie, d'une zone exempte d'armes nucléaires et chimiques, et développement de relations de bon voisinage et de coopération entre les pays de la région;

- Création, sur la proposition de la RDA et de la Tchécoslovaquie, d'un corridor exempt d'armes nucléaires et d'une zone exempte d'armes chimiques en Europe centrale;

- Selon le plan de la Pologne, réduction des armements et accroissement de la confiance en Europe centrale, ce qui aiderait fort à réduire le risque d'une attaque soudaine, à faire progresser le processus de désarmement et à renforcer la confiance sur le continent européen tout entier;

- Création, dans le cadre de la nouvelle initiative d'ensemble de la Tchécoslovaquie, d'une zone de confiance, de coopération et de bon voisinage le long de la ligne de contact entre les deux alliances, pour favoriser le progrès du processus européen.

Les ministres ont accueilli favorablement la proposition avancée conjointement en Hongrie, en Finlande et en Italie, où les Etats non dotés d'armes nucléaires sont appelés à redoubler d'efforts pour faire progresser le désarmement en Europe.

7. Les ministres estiment qu'aux efforts visant à renforcer la stabilité en Europe devraient s'ajouter des mesures énergiques pour diminuer l'activité militaire dans les mers et les océans qui baignent le continent. Ils ont réitéré leur appui aux propositions de l'URSS tendant à réduire radicalement le face à face des forces au nord de l'Europe et dans l'ensemble des terres arctiques, à faire de cette région une zone de paix et de coopération, et à organiser à cette fin les pourparlers, consultations et rencontres nécessaires entre les Etats intéressés.

Les participants ont souligné également qu'il était indispensable de faire de la Méditerranée une zone de paix stable, de sécurité et de coopération. Ils ont accueilli favorablement les propositions en ce sens et appelé à appliquer systématiquement et intégralement les chapitres de l'Acte final d'Helsinki et du Document final de Madrid qui ont trait à la sécurité et à la coopération en Méditerranée. Ils se sont félicités que l'URSS soit toujours prête, si les Etats-Unis consentent à faire de même, à retirer de la Méditerranée sa marine de guerre, y compris les navires équipés d'armes nucléaires, et ont accueilli favorablement les nouvelles initiatives soviétiques visant à limiter le potentiel des forces navales se trouvant en Méditerranée, à coordonner des mesures de confiance dans la région et à y garantir la sécurité du trafic maritime.

8. Les Etats représentés à la réunion ont pris note avec satisfaction des résultats de la réunion des ministres des affaires étrangères des Etats balkaniques

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

à Belgrade estimant qu'ils contribueront à la détente et à l'instauration d'une atmosphère de bon voisinage et de compréhension dans les Balkans. Ils approuvent le désir qui s'y est fait jour de poursuivre et d'approfondir le dialogue bilatéral et multilatéral à tous les échelons, notamment au plus élevé, pour renforcer dans cette région la paix, la compréhension, la sécurité et la coopération.

9. Les participants accordent une importance particulière à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, instance mondiale la plus représentative dans ce domaine et estiment que les travaux de cette session confirmeront l'idée de la sécurité fondée sur le désarmement et les autres notions contenues dans le document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement. Ils comptent que la prochaine session extraordinaire, grâce à une analyse détaillée des principaux aspects de la course aux armements et aux négociations sur le désarmement, permettra de définir l'orientation générale du processus de désarmement et de renforcement de la sécurité, favorisera le progrès de toutes les négociations bilatérales et multilatérales sur ces questions, offrira l'occasion de parfaire les mécanismes de négociation et de concertation dans ce domaine, et surtout de renforcer l'efficacité de la Conférence du désarmement de Genève. Les ministres souhaitent que le document final de cette session soit le plus précis et concret possible.

10. Les ministres se sont félicités que l'Assemblée générale des Nations Unies ait adopté à sa quarante-deuxième session une résolution sur le système général de paix et de sécurité internationales, qui permettra de développer et d'approfondir le dialogue international à ce sujet. Ils ont souhaité que tous les Etats intéressés poursuivent leurs consultations sur l'ensemble des questions que soulève la mise en place d'un tel système, et ont souligné qu'il était particulièrement important à cette fin de régler les aspects pratiques d'ordre militaire et politique, économique, écologique et humanitaire.

11. Les Etats représentés à la réunion ont réaffirmé qu'il était indispensable que tous les pays respectent strictement les principes de l'indépendance et de la souveraineté nationales, du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, de l'inviolabilité des frontières et de l'intégrité territoriale, du règlement pacifique des différends, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, de l'égalité en droits et des autres principes et buts énoncés dans la Charte des Nations Unies, dans l'Acte final d'Helsinki et dans d'autres documents arrêtant les normes des relations internationales.

12. Les participants ont procédé à un échange de vues sur les foyers de tension et les conflits dans le monde. Ils ont souligné qu'il était urgent d'en assurer le règlement politique, et ont rappelé qu'ils étaient décidés à y contribuer activement.

Les Ministres ont réaffirmé la position de leurs pays respectifs sur la situation au Moyen-Orient : pour arriver à un règlement global équitable et y garantir une paix durable, il est indispensable de tenir une conférence internationale sous les auspices de l'ONU, avec la participation sur un pied d'égalité de toutes les parties intéressées, y compris l'OLP et les Etats membres permanents du Conseil de sécurité, et il convient d'en accélérer les préparatifs en tirant parti notamment des possibilités qu'offre le Conseil de sécurité de l'ONU.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Les ministres ont condamné l'action des autorités israéliennes sur la rive occidentale du Jourdain et dans la bande de Gaza.

Les participants ont déclaré qu'ils étaient profondément préoccupés de voir s'exacerber le conflit irano-iraquien. Il fallait redoubler d'efforts à l'échelon international pour appliquer d'urgence la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité. L'ONU et son secrétaire général avaient un rôle essentiel à jouer dans le règlement de ce conflit.

Les ministres ont procédé à un échange de vues sur les pourparlers afghano-pakistanais de Genève. Ils se sont dits favorables à la politique de réconciliation nationale en Afghanistan, à un règlement politique rapide de la situation fondé sur la cessation de toute ingérence dans les affaires intérieures de ce pays et sur le respect de son indépendance et de sa souveraineté. Les ministres ont exprimé le voeu que les pourparlers afghano-pakistanais s'achèvent rapidement et débouchent sur la signature d'un document constituant un règlement politique de la situation autour de l'Afghanistan, ce qui permettra de procéder au retrait des troupes soviétiques. Ils ont fait observer que la solution des problèmes intérieurs de l'Afghanistan ne relevait que des seuls Afghans.

Les ministres ont émis le voeu que le problème de Chypre trouve une solution politique équitable fondée sur le respect de l'indépendance, de l'unité, de l'intégrité territoriale et du non-alignement politique de la République de Chypre.

13. Les participants à la Conférence ont examiné la coopération en matière de politique extérieure et l'interaction entre pays de l'Alliance sur la scène internationale, et ont exprimé le désir de les approfondir et de les poursuivre à l'avenir.

La Conférence s'est déroulée dans une atmosphère d'amitié et de compréhension. La prochaine session aura lieu à Budapest.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

ANNEXE II

Appel aux Etats membres de l'OTAN et à tous les Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe

La signature du traité entre l'URSS et les Etats-Unis sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée revêt une importance historique dans la vie internationale et constitue une victoire de la politique du réalisme. Cet événement a été rendu possible par l'action de nombreux Etats et par les prises de position des mouvements pacifistes et des forces éprises de paix de tous les continents. Ce traité confirme qu'il est possible de réaliser le désarmement nucléaire et d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires et non violent.

Ce traité n'est qu'un début. Ce qui importe aujourd'hui, c'est que, tout en conservant et en exploitant tous les éléments positifs qui ont permis d'y arriver, tous les Etats sans exception intensifient systématiquement leurs efforts pour faire du désarmement un processus continu et irréversible et pour conclure de nouveaux accords visant à réduire encore les arsenaux existants, à instaurer un équilibre militaire au niveau le plus bas et à éliminer le danger de guerre sur le continent européen et dans le monde entier.

L'Europe a réellement la possibilité de s'assurer une sécurité durable en réduisant sensiblement les forces armées et les armes classiques, en éliminant de part et d'autre les moyens de lancer une attaque surprise et en éliminant de tout le continent les armes nucléaires et les autres types d'armes de destruction massive.

C'est pourquoi les Etats parties au Traité de Varsovie jugent qu'il est indispensable que tous les pays s'attachent à atteindre les objectifs prioritaires suivants :

- Assurance que le traité entre l'URSS et les Etats-Unis sur le démantèlement de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée entrera en vigueur et sera appliqué;

- Conclusion, durant la première moitié de 1988, d'un traité entre l'URSS et les Etats-Unis concernant une réduction de 50 % des armes stratégiques offensives et d'un accord engageant les parties à respecter strictement le Traité sur la limitation des systèmes de missiles antimissiles tel qu'il a été signé en 1972 et à ne pas le dénoncer avant l'expiration d'un délai convenu;

- Interdiction complète et totale des essais d'armes nucléaires et progression rapide vers cet objectif grâce à un arrangement - élaboré, dans le cadre des négociations soviéto-américaines sur l'interdiction des essais nucléaires - concernant des mesures complémentaires de contrôle qui permettrait la ratification prochaine des traités de 1974 et 1976 entre l'URSS et les Etats-Unis et la conclusion d'un accord tendant à réduire encore la puissance et le nombre des explosions nucléaires;

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

- Achèvement en 1988 de l'élaboration d'une convention sur l'interdiction des armes chimiques et l'élimination des stocks de telles armes. Cette convention devra prévoir des procédures fiables de vérification et de contrôle, notamment des inspections obligatoires par mise en demeure, sans droit de refus. Un échange multilatéral à un bref délai des données pertinentes dans le contexte de l'élaboration de cette convention contribuerait à renforcer la franchise et à créer un climat de confiance;

- Conclusion dans les plus brefs délais, lors des consultations des 23 tenues dans le cadre de la rencontre de Vienne des Etats participant à la CSCE, d'un accord définissant le mandat des négociations sur la réduction des forces armées et des armes classiques de l'Atlantique à l'Oural, négociations qui s'ouvriraient dès 1988. Il serait utile, pour atteindre ces objectifs, de procéder, dans les plus brefs délais, à un échange de renseignements sur les forces armées et les armes classiques dont disposent en Europe les Etats signataires du Traité de Varsovie et les Etats membres de l'OTAN. Se prononçant pour une réduction substantielle des forces armées et des armes classiques accompagnée d'une diminution correspondante des dépenses militaires, les Etats signataires du Traité de Varsovie sont disposés, au cours de ces négociations, à révéler et à éliminer sur une base de réciprocité les asymétries et les disparités existant aussi bien à l'échelle du continent que dans chaque région;

- Ouverture de négociations séparées sur la réduction des armes nucléaires tactiques en Europe, y compris les éléments nucléaires des systèmes d'armes mixtes, qui seraient suivies de l'élimination des armes nucléaires tactiques;

- Confrontation des doctrines militaires compte tenu de leurs aspects militaires et techniques par les représentants des Etats signataires du Traité de Varsovie et des Etats membres de l'OTAN, en vue de donner une orientation strictement défensive aux doctrines et conceptions militaires des deux alliances et de leurs membres;

- Développement et élargissement, dans le cadre de la Conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe, des mesures de confiance adoptées durant la première phase de ses travaux, parallèlement à l'élaboration d'une nouvelle série de mesures de confiance et de sécurité, prévoyant notamment la limitation du nombre et de l'ampleur des manoeuvres militaires, ainsi que l'extension des mesures de confiance aux opérations de la marine et de l'aviation;

- Création de zones exemptes d'armes nucléaires et chimiques dans les Balkans, ainsi qu'au centre et au nord de l'Europe, réduction des armements et renforcement de la confiance en Europe centrale, création d'un couloir exempt d'armes nucléaires et d'une zone de confiance en réduisant le niveau d'armement le long de la ligne de démarcation entre les pays signataires du Traité de Varsovie et les pays membres de l'OTAN, amorce d'un processus de limitation des activités militaires et réduction du niveau d'affrontement militaire au nord et au sud de l'Europe, et transformation de la mer Méditerranée en une zone de paix et de coopération;

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

- Ouverture de négociations avec la participation des grandes puissances navales, en particulier des Etats dotés d'armes nucléaires et autres Etats intéressés, sur la limitation et l'interdiction des opérations navales dans des zones convenues, ainsi que sur la limitation et la réduction des armements navals et l'application des mesures de confiance aux mers et aux océans afin de garantir la sécurité et la liberté de la navigation;

- Déclaration d'un moratoire d'un ou deux ans sur l'augmentation des dépenses militaires des Etats signataires du Traité de Varsovie et des Etats membres de l'OTAN en vue de parvenir ultérieurement à une réduction effective de ces dépenses;

- Intensification des travaux ayant un caractère pratique et concret, dans le cadre de la Conférence du désarmement à Genève, en vue de l'adoption de mesures efficaces conduisant à l'interdiction complète et générale des essais nucléaires, au désarmement nucléaire et à la prévention de la course aux armements dans l'espace, de sorte que les négociations bilatérales et multilatérales sur ces questions se complètent mutuellement et poursuivent un objectif commun.

Pour parvenir à conclure et à appliquer efficacement des accords dans tous ces domaines, il serait particulièrement important d'assurer une plus grande transparence et une meilleure information préalable en matière militaire, de prévoir l'échange des informations indispensables et d'instaurer un système strict et efficace de contrôle et de vérification des engagements pris par les parties.

L'accomplissement des tâches ci-dessus contribuera à assainir encore la situation en Europe et conduira à une véritable réduction de la menace de guerre, au renforcement de la confiance et au développement de la coopération multilatérale sur le continent.

Les ministres des affaires étrangères des Etats signataires du Traité de Varsovie rappellent les propositions faites par ces Etats concernant le démantèlement des bases militaires et le retrait des forces étrangères du territoire d'autres pays et soulignent que l'adoption de ces mesures contribuerait sensiblement à renforcer la stabilité et la sécurité en Europe et dans le monde.

Le monde entier est de plus en plus convaincu que la guerre nucléaire ne doit jamais éclater et que, si cela se produisait, il n'y aurait pas de vainqueurs, qu'il est indispensable d'empêcher toute guerre, qu'elle soit nucléaire ou de type classique et que pour assurer la paix et la sécurité dans le monde, il faut une nouvelle persée et une nouvelle conception des questions de guerre et de paix, qui suppose l'élimination totale des armes nucléaires et l'abandon de la notion de "dissuasion nucléaire", ainsi que de la politique de la force ou de la menace du recours à la force dans les relations internationales.

Les armements éliminés dans le cadre du processus de désarmement et de limitation des armements ne doivent pas être remplacés par d'autres et des mesures doivent être prises pour empêcher la reprise de la course aux armements dans de nouvelles directions, quelles qu'elles soient. La mise en pratique du principe de la "compensation", de même que le perfectionnement et la création de nouveaux

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

systèmes, qu'ils soient nucléaires, chimiques ou classiques, iraient à l'encontre des intérêts fondamentaux des peuples d'Europe, qui s'efforcent d'éliminer du continent les armements qui y sont accumulés.

Les Etats signataires du Traité de Varsovie demandent instamment aux pays membres de l'OTAN et à tous les Etats européens de saisir cette occasion historique et de continuer à progresser, grâce à leurs efforts communs, sur la voie du désarmement et du renforcement de la sécurité et de la coopération dans tous les domaines. Pour leur part, les Etats signataires du Traité de Varsovie feront tout ce qui est en leur pouvoir pour parvenir à cette fin.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library